



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation 14 octobre 2019</p>	<p>L'an deux mil dix-neuf Le dix-neuf novembre à dix-neuf heures Le Conseil Municipal légalement convoqué (article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales) s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Claude JAMET, Maire</p>
<p>Date d'affichage de l'ordre du jour 14 novembre 2019</p>	<p><b><u>En exercice</u> : 18</b></p> <p><b><u>Étaient présents</u></b> : Claude JAMET, Michèle DEMARIA, Maryline DRINKINE, Cendrine FROMAGER, Orlando JARDIM-VIEIRA, Segundo COFRECES, Michel RODRIGUES, Michèle GROSSET, Sébastien MASSE, Caroline SIMON, Alain FOURNIER, Benoît CLAVELOU, Emmanuelle BERCIS, Francis OSPITAL (14)</p>
<p>Nombre de Conseillers</p> <p>En exercice : 18</p> <p>Présents : 14</p> <p>Votants : 15</p>	<p><b><u>Absents ayant donné pouvoir</u></b> : Charlotte DOS SANTOS ayant donné pouvoir à Claude JAMET (1)</p> <p><b><u>Absents excusés</u></b> : Casimir WROBEL, Juliette GUIRAL (2)</p> <p><b><u>Absente</u></b> : Magali BORG (1)</p> <p>Cendrine FROMAGER a été élue secrétaire de séance</p>

<b>ORDRE DU JOUR</b>	
2019/5.3/56	Désignation du secrétaire de séance et lecture des pouvoirs
2019/5.5/57	Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2019
2019/5.4/58	Compte rendu des décisions
2019/7.1/59	Autorisation d'engagement de dépenses
2019/7.10/60	Indemnité de conseil au trésorier principal – exercice 2019
2019/7.1/61	Admission en non valeur
2019/7.10/62	Attribution d'une récompense aux bacheliers balnéolittains
2019/4/63	Bons d'achats offerts au personnel pour Noël
2019/1.4/64	Approbation d'une convention d'entretien du réseau éclairage public – EIFFAGE ENERGIE
2019/1.4/65	Approbation d'une convention travaux d'éclairage public 2020 - SDESM
2019/1.4/66	Approbation d'une convention de partenariat avec l'EPMS Chancepoix
2019/1.4/67	Convention d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel – CDG77
Remerciements	
Informations	
Questions diverses	

### **2019/5.3/56 Désignation du secrétaire de séance et lecture des pouvoirs**

Le Conseil,

DESIGNE Cendrine FROMAGER en qualité de secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le Conseil des pouvoirs remis pour cette séance :

- Charlotte DOS SANTOS donne pouvoir à Claude JAMET

### **2019/5.5/57 Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2019**

Le Conseil,

APPROUVE le procès-verbal du 18 juin 2019

### **2019/5.4/58 Compte rendu des décisions**

Monsieur le Maire informe le Conseil,

N° D/2019/7.5/55 Décision portant sur une demande subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local 2019 (DSIL)

ACCEPTTE de réaliser le projet de mise aux normes des bâtiments des services techniques de la ville, pour un montant prévisionnel de 43 500,00 euros HT,

AUTORISE le dépôt d'un dossier de demande de DSIL et la signature de tout document nécessaire à la réalisation de l'opération référencée.

DIT que les crédits correspondants au projet sont inscrits au budget communal 2019

### **2019/7.1/59 Autorisation d'engagement de dépenses**

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2019 avant le vote du budget 2020 dans la limite des crédits et représentant 25 % maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019 et dans la limite suivante :

#### **Chapitre 21**

2121 Plantations	1 250 €
2128 Aménagements terrains	7 000 €
21311 Travaux Hôtel de Ville	2 000 €
21312 Ecoles	7 500 €
21318 Divers bâtiments	30 000 €
2151 Voirie	15 000 €
21534 Réseaux	10 000 €
2183 Informatique	3 000 €
2184 Mobiliers	2 000 €
2188 Autres immos divers	8 000 €

.....TOTAL..... 85 750 €

Il est précisé que ces dépenses si elles sont engagées seront reprises lors du vote du budget 2020

### **2019/7.10/60 Indemnité de conseil au trésorier principal – exercice 2019**

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer à titre personnel à Monsieur DE LAMBERTERIE Eric, Trésorier Principal de Nemours, l'indemnité de conseil à hauteur de 100% sur la base des modalités de calcul précisées dans l'arrêté ministériel du 16 Décembre 1983, d'un montant de 724 ,90 euros pour une gestion de 360 jours sur l'année 2019

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal

### **2019/7.1/61 Admission en non valeur**

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accepter l'admission en non-valeur d'un montant de mille cent quarante six euros et quarante sept centimes

DIT que cette somme sera prévue au budget sur le compte 6541

### **2019/7.10/62 Attribution d'une récompense aux bacheliers balnéolittains**

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder une récompense de 150€ sous forme de chèques cadeaux aux lycéens ayant obtenus à partir de l'année scolaire 2018/2019 une mention au baccalauréat.

AUTORISE Monsieur le Maire à acheter les chèques cadeaux

### **2019/4/63 Bons d'achats offerts au personnel pour Noël**

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

*Article 1er :*

ALLOUE à chaque agent communal parent d'un enfant ou plusieurs âgés de moins de 15 ans au 31 décembre 2019 un bon d'achat de 80 € par enfant et ce au titre de Noël 2019

*Article 2 :*

Reconduit l'établissement CARREFOUR comme fournisseur

*Article 3 :*

Dit Que la dépense est inscrite au budget unique 2019

### **2019/1.4/64 Approbation d'une convention d'entretien du réseau éclairage public – EIFFAGE ENERGIE**

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

*Article 1*

APPROUVE la convention de services avec EIFFAGE ENERGIE pour le prix annuel de 5 494,50 € HT

*Article 2*

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention

*Article 3*

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget

**2019/1.4/65 Approbation d'une convention travaux d'éclairage public 2020 – SDESM**

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux et les modalités financières

DELEGUE la maîtrise d'ouvrage au SDESM concernant les travaux sur le réseau d'éclairage public, route de la Vallée

DEMANDE au SDESM de lancer les études et les travaux concernant les travaux du futur cimetière sur le réseau d'éclairage public de la route de la Vallée

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux

AUTORISE le Maire à signer la convention financière et toutes pièces s'y référant relatifs à la réalisation des travaux.

AUTORISE le SDESM à récupérer les certificats d'économie d'énergie auprès de son obligé ou à présenter les dossiers de demande de subvention auprès de l'ADEME et autres organismes.

AUTORISE le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.

**2019/1.4/66 Approbation d'une convention de partenariat avec l'EPMS Chancepoix**

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de partenariat pour l'activité sportive de l'Etablissement Public Médico Social de Chancepoix dans le cadre des stages sportifs de la commune pour 2019-2020

**2019/1.4/67 Convention d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel – CDG77**

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

*Article 1er :*

La commune de Bagneaux sur Loing autorise Monsieur Le Maire à donner mandat au Centre de Gestion afin de souscrire pour son compte des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurances agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités territoriales intéressées selon le principe de la mutualisation.

Les caractéristiques de ces conventions seront les suivantes :

- Durée du contrat : **4 ans à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2021**
- Régime du contrat : **Capitalisation**
- La collectivité souhaite garantir les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL

*Article 2 :*

Si les résultats obtenus sont jugés satisfaisants, la collectivité charge le CDG77 de l'assister dans les actes d'exécution du présent marché une fois celui-ci souscrit, par le biais d'une convention de gestion.

Dans le cas où elle ne donne pas suite aux propositions issues du marché, la collectivité prend acte qu'elle devra s'acquitter d'une somme forfaitaire déterminée selon la strate de l'effectif :

- contrats standards IRCANTEC (pas de seuil) et CNRACL (jusqu'à 29 agents) : 50 euros
- compris entre 30 et 199 agents CNRACL : 300 euros
- compris entre 200 et 499 agents CNRACL : 500 euros
- à partir de 500 agents CNRACL : 700 euros

*Article 3 :*

La commune de Bagneaux sur Loing autorise Monsieur le Maire à signer le mandat et les conventions résultant du mandat donné.

REMERCIEMENTS / INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 19h35.



Le Maire,

*[Signature]*  
Claude JAMET